



ADHESION 2018

Validité du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

ASSOCIATION DES ASSISTANTES MATERNELLES DE LA CHARENTE

2 Impasse du Bégaud - 16600 TOUVRE

TEL : 07.50.30.12.66 ou 07.50.49.46.46

e-mail : assodep16@gmail.com

blog : www.assodep16.fr

COORDONNÉES de l'association

1ere adhésion ::

Renouvellement d'adhésion ::

Titre de l'association :

Président :

Nom :

Prénom :

Adresse du siège social :

Code postal :

Ville :

Fixe :

Portable :

Adresse Email :

Règlement par chèque à l'ordre de l'association des assistantes maternelles de la Charente.

Adhésion : 5,50 € par adhérent

Montant du chèque :

N° du chèque :

Banque :

Réglé le : / / 2018

Signature du président ou du trésorier

Il devra être automatiquement joint la liste avec les coordonnées de tous les membres adhérents à cette dite association.

En ce qui concerne les adhésions qui arriveraient en cours d'année, renvoyer impérativement un nouveau bulletin dûment complété, accompagné du règlement et de la liste remise à jour.

Cette liste devra être envoyée par e mail et en support papier.

Si des adhérents de votre association bénéficient de la mutuelle 403, joindre obligatoirement tous les ans, pour les membres actifs : la décision d'agrément et une attestation sur l'honneur en ce qui concerne leur activité.

Cette adhésion fera office de facture ou de reçu.